

Communiqué de presse

Soutien unanime de la région au projet de mise en réseau des arts de la scène ARS

La Neuveville/Bienne, le 10 novembre 2015

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) rappellent le soutien unanime des instances politiques et des acteurs culturels de la région Jura bernois - Bienne au projet ARS, à moins d'une semaine de la session du Grand Conseil bernois qui traitera de ce dossier. Les conseils présentent une série de contre-arguments aux propositions faites par la Commission de la formation du Grand Conseil bernois. Enfin, ils rappellent brièvement en quoi consiste le réseau ARS.

Contre-arguments aux propositions de la Commission de la formation du Grand Conseil

Premièrement, le financement intégral du projet ARS par le canton est parfaitement conforme à la législation en vigueur, puisqu'il s'inscrit dans le cadre des exceptions prévues au principe de subsidiarité à l'article 14 alinéa 2 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Celui-ci précise que « le canton peut verser des subventions indépendamment du cofinancement par des tiers » notamment dans les cas où le projet aurait une portée suprarégionale et dans d'autres cas si cela permet de soutenir de manière particulièrement efficace les objectifs de l'encouragement des activités culturelles ou la stratégie culturelle du Conseil-exécutif. Or le projet ARS a une portée suprarégionale indéniable en mettant en réseau les grands lieux de spectacles de Bienne, du Jura bernois et du canton du Jura. De plus, le projet ARS vise précisément à renforcer la diversité culturelle, à faire participer la population à la vie culturelle, à faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Il réunit donc l'essentiel des critères nécessaires pour justifier une exception au principe de subsidiarité.

Deuxièmement, il n'est clairement pas envisageable que le syndicat de communes pour la région Biel/Bienne - Seeland - Jura bernois, qui a vu le jour en 2015 en l'absence d'une conférence régionale, assume les tâches de coordination du réseau ARS. En effet, le projet a été pensé par et pour les acteurs culturels eux-mêmes. L'idée novatrice du réseau ARS est qu'il soit justement porté par les milieux culturels. Or le comité directeur du syndicat de communes est majoritairement composé des conseillers communaux en charge de la culture. Le but n'est pas que le réseau ARS soit géré par le politique. De plus, le syndicat de communes a été créé avec pour seul objectif de gérer l'administration des contributions financières des communes aux institutions culturelles d'importance régionale. Il est donc bien éloigné d'un réseau de création culturelle.

Troisièmement, la mise au concours de deux postes de coordinateurs ou coordinatrices du projet ARS est elle aussi indispensable à la création initiale et au fonctionnement du réseau. La mission principale de ces coordinateurs ou coordinatrices consistera, pour l'un, à participer à l'organisation pratique des activités du Forum, à en assurer le suivi juridique, organisationnel et comptable et, pour l'autre, à participer à la communication interne et externe du Forum. Il est important de préciser qu'il s'agira de deux postes à temps partiel et que ces deux personnes

seront des employés du réseau ARS lui-même et non pas du canton. Dans ce contexte-là, il est important de souligner que sur les 550'000 francs annuels qui seront engagés pour le réseau ARS, près de 390'000 francs iront alimenter la création, la diffusion, la médiation ainsi que la participation culturelle du réseau, ainsi, 70% des fonds alloués bénéficieront directement aux acteurs et actrices culturels de la région.

Finalement, le montant de la subvention pour le réseau ARS sera ponctionné intégralement sur l'enveloppe financière du CJB et ceci sans en dépasser les limites imposées par le cadre légal. Le CJB, unique porteur financier du projet, soutient la création du réseau ARS à l'unanimité. Dans ce contexte-là, il nous paraît bon de rappeler que la plupart des partis politiques sont représentés au CJB, notamment l'UDC, le PS, le PSA, le PLR, le PEV, le PDC et les Verts. Le CAF, sans participer au financement, a toujours soutenu le projet ARS et réaffirme une nouvelle fois son adhésion au projet.

Le réseau ARS en bref

Le projet ARS consiste en la mise en réseau des arts de la scène du Jura bernois à partir du paysage culturel existant. Né de l'abandon par le canton de Berne en 2010 du projet interjurassien de Centre régional d'expression artistique (CREA) pour des raisons financières, le projet ARS répond de manière appropriée aux besoins de la région dans le domaine des arts de la scène, tout en étant pensé en lien avec le nouveau Théâtre Palace à Bienne ainsi que le futur CREA à Delémont.

Une étude stratégique commandée par l'Office de la culture a amené à la définition de trois variantes, dont celle « extra-institutionnelle » qui a remporté les faveurs de tous les acteurs concernés. Cette variante, qui intègre toutes les institutions et centres culturels régionaux et qui repose sur le fOrum interjurassien de la culture (Forum), valorise la scène bernoise francophone existante.

Le Forum sous sa nouvelle forme sera composé d'une assemblée générale, d'un comité directeur et de cinq commissions thématiques dont trois seront permanentes et dévolues à la création, à la participation culturelle et à la communication. La commission CRÉATION aura pour objectif d'encourager la création régionale et sa diffusion ainsi que de promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels. La commission PARTICIPATION CULTURELLE se préoccupera des questions touchant à la médiation culturelle, à l'éducation artistique, à un abonnement commun, à l'action culturelle et à la formation continue. La commission COMMUNICATION s'occupera de promouvoir le projet ARS en s'appuyant entre autres sur un site web pour le travail de communication électronique, sur une publication pluriannuelle pour tout le travail de communication papier et sur un agenda culturel commun à toute la région.

Deux commissions thématiques ponctuelles viennent compléter le travail des trois premières commissions : la commission LOGISTIQUE aura pour objectif de remédier à l'insuffisance des infrastructures de répétition et de centraliser et diffuser l'information au niveau notamment des équipements et de projets communs. La commission POLITIQUE s'occupera des questions touchant à la politique culturelle.

Deux postes de coordinateurs ou coordinatrices à 70 pour cent, indispensables à la mise en place du réseau et à son bon fonctionnement, seront également créés.

Informations

Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB : 032 493 70 73

David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70